Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 19 (1901)

Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 50 XIX. Jahrgang. Bern, Donnerstag, 14. Februar. 1901 Berne, Jeudi, 14 février. XIXme année. № 50

Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel. — Production des vins et des cidres en France et en Algérie en 1900.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1901. 11. Februar. Der **Verein schweiz. Eisenbahn- und Dampfschiff-Angestellter (V. S. E. A.)** mit Sitz in Bern (S. H. A. B. 1895, pag. 711) hat gemäss Beschlusses der Abgeordnetenversammlung vom 26. und 27. Mai 1900 seinen Sitz von Bern nach Basel verlegt und ist daher im Handelsregister von Bern zu streichen.

11. Februar. Inhaber der Firma **Hans Salzmann** in Bern ist Hans Salzmann, von Eggiwyl, in Bern. Natur des Geschäfts: Spezereihandlung. Gesellschaftsstrasse 26, Bern.

Bureau de Courtelary.

11 février. Sous la dénomination de **La Croix Rouge cantonale bernoise section du district de Courtelary** il est fondé une société conformément au titre XXVIII C. O. Cette société a son siège à Courtelary et a pour but d'organiser les secours volontaires aux blessés en temps de guerre et en temps de paix. Elle peut aussi coopérer aux soulagements à apporter en cas d'accidents à ceux qui en sont frappés. Sont membres de la section: *a.* toutes les personnes, sans distinction de sexe, de nationalité ou confession, qui s'engagent à payer une cotisation annuelle d'au moins fr. 1 ou une cotisation unique minima de fr. 50 et en outre, se soumettant aux statuts; *b.* toutes autorités, corporations ou sociétés qui paieront une cotisation annuelle d'au moins fr. 5; *c.* les sociétés de samaritains. Ces dernières ne paient ainsi que leurs membres aucune cotisation, leur travail étant regardé comme équivalent. Les demandes d'admission sont faites oralement ou par écrit auprès des délégués locaux. La démission doit être formulée par écrit auprès de ces délégués au plus tard le 31 décembre, à défaut de quoi l'obligation de payer la cotisation continue d'exister pour l'année suivante. Les convocations aux assemblées des délégués se font par la poste. Les organes de la société sont: *a.* l'assemblée des délégués, *b.* le comité directeur qui se compose de neuf membres nommés par l'assemblée des délégués. La société est engagée par la seule signature du président qui a été désigné en la personne de Gustave Chopard, fils, de et à Sonvillier. Les statuts portent la date du 29 mars 1900.

11 février. Sous le nom de **Société mutuelle horlogère de St Imier** il a été fondé une société philanthropique qui a pour but d'assurer à ses membres incapables de travailler, par suite de maladie ou d'accident, des ressources pécuniaires, dans les cas et limites fixés par les statuts de la dite société. Son siège est à St-Imier. La durée de la société est illimitée. Peuvent être admis dans la société, dès l'âge de 17 à 45 ans révolus: *a.* Tout homme qui travaille à une partie de l'industrie horlogère; *b.* les employés des bureaux, magasins de n'importe quelle industrie. Sont passibles d'exclusion, tous sociétaires qui se rendraient coupables d'actes emportant une peine infamante ou de fraude envers la société et tous sociétaires qui ne se seront pas libérés, après 3 mois de retard dans le paiement des cotisations et un dernier délai de 8 jours. La cotisation mensuelle par membre est de fr. 1. La mise d'entrée indiquée dans les statuts varie selon l'âge de fr. 2 à fr. 25. L'indemnité ordinaire accordée par la société à ses membres pour cause de maladie entraînant une incapacité de plus de 3 jours est fixée à fr. 2 par jour. Les nouveaux sociétaires n'ont droit à cette indemnité que 3 mois après leur admission. Les publications de la société sont faites dans le «Jura Bernois», à St-Imier. Les organes de la société sont: 1° l'assemblée générale, 2° un comité d'administration, composé de 9 members, 3° une commission de 4 membres chargés de vérifier les comptes ainsi que la gestion du comité et faire rapport du résultat de leur mission à l'assemblée générale. Le comité est nommé pour 2 ans et réélu chaque année par moitié de 4 et 5 membres, lesquels sont immédiatement rééligibles. Il se compose: *a.* d'un président, *b.* d'un vice-président, *c.* d'un secrétaire-caissier, *d.* de six autres membres. Le président est l'organe officiel de la société. Il dirige les assemblées générales et celles du comité. Il a la signature sociale et engage la société vis-à-vis des tiers. Le président a la haute surveillance sur toutes les affaires de la société. Aucune dépense ne peut être faite sans son visa. Le président est Ed. Bioley, à St-Imier. La dissolution de la société ne pourra être décidée qu'au scrutin secret et à la majorité des $^{3}/_{4}$ des voix de tous les membres de la société. Les statuts portent la date du 23 décembre 1900.

11 février. La société en nom collectif **Brandt frères,** fabrication de boites argent, à la Chaux d'Abel, commune de La Ferrière (F. o. s. du c. du 11 juillet 1891, nº 155, page 629), est dissoute. La liquidation étant terminée, sa raison est radiée.

11 février. La raison **André Etienne,** fabrication et commerce d'horlogerie, à Renan (F. o. s. du c. du 14 juin 1898, nº 174, page 727), est radiée par suite de cessation de commerce.

11 février. Les deux raisons suivantes sont radiées d'office pour cause de faillite des titulaires:

George Jeanneret, boucherie, charcuterie, à Tramelan-dessus (F. o. s. du c. du 5 février 1900, nº 40, page 163);

Johann Minder, scierie et commerce de bois, à Cortébert (F. o. s. du c. du 8 février 1900, nº 44, page 179).

Bureau Laufen.

11. Februar. **Ergänzung:** Die im S. H. A. B. Nr. 44 vom 9. Februar 1901, pag. 175 publizierte Eintragung betreffend die Firma **Jurassische Mühlenwerke, Presshefen- & Teigwaarenfabrik (vorm. C. Klipfel & Cie) Laufen,** in Laufen, ist folgendermassen zu berichtigen: Die Unterschriften der Prokuristen Xaver und Achilles Gilardoni sind erloschen. Die Verwaltungsräte Xaver und Achilles Gilardoni und der Prokurist Adolph Portmann führen die Unterschriften kollektiv je zu zweien.

Obwalden — Unterwalden-le-haut — Untervaldo alto

1901. 12. Februar. Die Firma **Katharina Schälin z. Löwen** in Sachseln (S. H. A. B. vom 3. Februar 1891) wird infolge Verkaufs des Geschäftes gelöscht.

12. Februar. Inhaber der Firma **Frau Scherrer-Schälin z. Löwen** in Sachseln ist Witwe Severina Scherrer, geb. Schälin, von Flühli (Luzern), niedergelassen in Sachseln. Natur des Geschäftes: Gasthaus und Pension.

12. Februar. Die Firma **Franz Widmer, Bettwaaren,** Zweigniederlassung in Sarnen (S. H. A. B. vom 1. März 1892, pag. 437) wird infolge Aufgabe der Zweigniederlassung gelöscht.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1901. 12. Februar. Der Inhaber der Firma **Johannes Sonderegger** in Rehetobel (S. H. A. B. Nr. 328 vom 1. Dezember 1898, pag. 1383) ändert seine Firma ab in **Johs. Sonderegger.** Die Firma verlegt den Sitz ihres Geschäftes von Rehetobel nach Grub; Geschäftslokal: Dorf Nr. 7a, und verzeigt als Natur des Geschäftes: Mechanische Stickerei und Ferggerei.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Aarau.

1901. 12. Februar. Die Firma **A. Birmann, Hafer- u. Mehlhandlung** in Aarau (S. H. A. B. 1893, pag. 411) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Avenches.

1901. 12 février. La maison **Jean Stuky,** à Oleyres, est radiée ensuite de renonciation du titulaire (F. o. s. du c. du 27 novembre 1895, page 1209).

Bureau de Vevey.

9 février. La raison **Th. Unger-Donaldson,** à Montreux (F. o. s. du c. du 3 octobre 1894, nº 218, page 897; 25 juin 1896, nº 176, page 732 et 13 avril 1897, nº 106, page 435), modifie son genre de commerce lequel est actuellement: Exploitation de l'Hôtel-pension Château et Villa Belmont, à Vernex-Montreux.

Bureau d'Yverdon.

Rectification. Une erreur d'impression s'est glissée dans la publication concernant la maison **A. Vernaz & Cie,** à Yverdon, parue dans la F. o. s du c. du 9 février 1901, nº 44, page 175, en ajoutant le mot «a» dans la 4me ligne. Il faut bien lire: «dont il fait partie (Alfred Guye), et non pas: «dont il a fait partie».

Genf — Genève — Ginevra

1901. 11 février. La raison **E. Jeanneret,** à Genève, commerce de mercerie et bonneterie (F. o. s. du c. du 15 mai 1900, nº 177, page 711), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11 février. La société en nom collectif **E. Regamey et Co,** «Parqueterie Genevoise», inscrite à Genève (F. o. s. du c. du 19 mars 1900, page 411, et 11 juillet 1900, page 995), a transféré depuis le 1er février 1901, son siège commercial à Carouge, Clos de la Filature. En outre, Jean-Louis Monney, d'origine fribourgeoise, domicilié à Genève, est entré dès la même date, comme associé en nom collectif dans cette société, qui continue, sans autres changements.

11 février. La succursale que la maison **Rousson Jeune,** commerce d'huiles comestibles en gros, à Montbrison (département de la Loire, France), avait établie, à Genève (F. o. s. du c. du 3 juin 1898, nº 165, page 684), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

11 février. Les suivants: Louis-Pierre Mivelle, d'origine française, domicilié à Plainpalais, et Pierre Rousset, d'origine française, domicilié à Genève (ce dernier jusqu'ici fondé de pouvoirs de la maison «Rousson Jeune»), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Mivelle et Rousset,** avec sous-titre et enseigne «Huilerie du Forez», une société en nom collectif, qui a commencé le 1er janvier 1901. Genre d'affaires: Fabrication et commerce d'huiles comestibles en gros. Locaux: 1, Quai du Seujet (ancien commerce «Rousson Jeune»).

11 février. La raison **F. A. Sutter,** commerce de vins en gros, à Genève (F. o. s. du c. du 13 octobre 1886, nº 94, page 664), est radiée ensuite du décès du titulaire.

11 février. Sous la dénomination de **Société laitière d'Aïre et Châtelaine,** il a été constitué à Aïre (commune de Vernier), une association, régie par le titre 27 du C. O. qui a pour but la vente du lait des vaches appartenant aux sociétaires. Les statuts portent la date du 10 janvier 1901. La durée de l'association est fixée à 10 années qui ont commencé le

1er janvier 1897, pour finir le 31 décembre 1906. Toute personne habitant les localités d'Aïre ou do Châtelaine ou sur leur territoire et qui désirera faire partie de l'association devra en présenter la demande à la commission qui statuera ou la soumettra à l'assemblée. Tous nouveau membre payera un droit d'entrée calculé à raison de fr. 10 par vache possédée par lui, lors de son entrée et est tenu comme les autres sociétaires des engagements même contractés avant son entrée. Dans le cas où un sociétaire se retirerait volontairement de l'association, avant le terme fixé pour son échéance, il devra payer une indemnité fixée par la commission et qui pourra s'élever de 5 à 10 francs par vache possédée par lui 6 mois avant sa démission. Pour les cas de force majeure, il ne sera rien réclamé au démissionnaire ou à ses héritiers. Les frais d'entretien, réparations, salaires, etc., seront couverts par un fonds de réserve, composé des droits d'entrées, indemnités et amendes et au moyen do contributions réclamées aux sociétaires en vertu de décisions do l'assemblée générale. Les sociétaires sont tenus personnellement des engagements sociaux. Les bénéfices annuels, s'il y en a, seront répartis entre les associés dans la proportion du nombre de litres de lait, que chacun d'eux aura fourni à la laiterie pendant l'oxercice écoulé. L'association est administrée par son assemblée générale ot par une commission de 3 membros, élus par ello tous les trois ans et rééligibles. La commission représente valablement l'association dans tous les actes à passer, et dans toutes les instances à produire. L'association ost engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de tous les membres de la commission, ou de l'un d'eux spécialement délégué à cet effet. La commission est composé de: François Moret, Pierre Dumont et Pierre Joye, tous domiciliés à Aïre.

B. 30.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
pour l'exercice 1900.
(Sauf ratification légale.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		6,618	40	Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
		101,748	04	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		6,610	—	Location.
		3,274	20	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		15,913	62	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		15,423	25	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
		3,000	—	Frais de confection de billets de banque (amortissement).
		4,777	25	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).
		2,054	35	Divers.
225,596	84	66,177	73	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.
				II. Impôts.
		7,953	35	Impôt fédéral sur billets de banque.
55,673	55	47,720	20	Impôt cantonal sur billets de banque.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		38,413	29	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		187,681	91	A comptes courants créanciers.
		155,994	15	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):
				443,635. 76 Intérêts et coupons payés.
				8,483. 65 Intérêts et coupons échus non perçus.
				303,981. — Prorata d'intérêts au 31 décembre 1900.
				756,100. 41
917,121	06	535,081	71	221,018. 70 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissement.
		1,123	50	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		12,281	67	Sur effets publics.
		40,000	—	Sur bâtiment de la banque.
63,405	17	10,000	—	Allocation à la caisse de retraite des employés.
				V. Bénéfice net.
		5,431	96	Solde au 31 décembre 1899.
341,872	53	336,440	57	Bénéfice net de l'exercicc 1900.
1,603,669	15			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus et commissions . . . . 171,279. —
				Réescompte de l'exercice précédent à 5½ % 30,235. 79
				201,514. 79
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1900 à 4½ % 26,131. 80
175,382	99			
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours 64,698. 76
				Réescompte de l'exercice précéd. à 4½-7 % 12,684. 55
				77,383. 31
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1900 à 3—6 % 7,190. 30
70,193	01			
				Avances sur nantissement:
				Intérêts perçus et commissions . . . 37,006. 75
				Réescompte de l'exercice précédent à 5½ % 224. 65
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 5,967. 75
				43,199. 15
				à déduire:
				Intérêts non payés à la fin de l'exercice précédent . . . 2,868. 70
				Réescompte au 31 décembre 1900 à 4½ % 472. 40 3,341. 10
39,858	05			
				Effets à l'encaissement:
				Produit d'encaissements, etc. . . . .
8,837	83	294,271	88	
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
61,594	33			Des banques d'émission, correspondants et succursales
332,005	68			Des comptes courants débiteurs . . . . .
16,928	67			Des comptes courants créanciers (commissions) . . .
				b. Sur autres créances et placements.
				De créances sans engagements par lettres de change:
				Intérêts et commissions perçus en 1900 . 56,378. 50
				Réescompte de l'exercice précédent . . 22,893. 20
				79,271. 70
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1900 . . . . . 23,494. 85
55,776	85			
				De placements hypothécaires de toute nature:
				Intérêts perçus 647,494. 25
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 13,232. 85
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1900 . 349,884. 65
				1,010,611. 75
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent . 305,689. 25
704,922	50			
				D'effets publics:
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres 98,138. 37
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1900 13,952. 65
				112,091. 02
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 14,345. 25
				97,745. 77
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour le compte de tiers 10,409. 59
108,155	36	1,279,383	39	
				III. Produits des immeubles.
				Du bâtiment de la banque . . . . .
		8,328	30	
				IV. Droits et indemnités.
				Droits de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeur, etc. . . . .
		1,725	40	
				V. Produits divers.
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, coupons etc. . . . .
		12,433	12	
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
				Sur compte de liquidations et soldes . . . . .
		2,095	10	
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.
				Report à nouveau . . . . .
		5,431	96	
		1,603,669	15	

Annexe au compte de profits et pertes voir page 199.

B. 30.

Bilan annuel
de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
au 31 décembre 1900.

(Sauf ratification légale.)

Charges

				I. Caisse.
		3,200,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		59,395	78	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		3,259,395	78	*Encaisse légale.*
		18,600	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		427,850	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
3,744,285	35	38,439	57	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		113,095	08	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place non rentrés et autres créances à courte échéance.
		14,062	97	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		1,066,800	61	Correspondants débiteurs.
		869,120	29	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
2,070,449	36	7,370	41	Divers: Coupons à l'encaissement.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				1,354,168. 49 échus dans les 30 jours.
				1,059,339. 25 „ entre 31 et 60 „
				1,317,105. 65 „ „ 61 et 90 „
		4,035,506	49	304,893. 10 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger:
				269,079. 12 échus dans les 30 jours.
				469,066. 95 „ entre 31 et 60 „
				395,561. 95 „ „ 61 et 90 „
		1,160,784	72	27,076. 70 „ après 90 „
				Avances sur nantissement:
				215,429. 85 échus dans les 30 jours.
				199,498. 22 „ entre 31 et 60 „
				159,605. — „ „ 61 et 90 „
		1,050,698	07	476,165. — „ après 90 „
6,586,458	95	339,469	67	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		5,399,146	20	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		3,706,748	35	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert (Etat et communes).
		1,163,903	50	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.
		680,500	—	Créances sans engagement par lettre de change, sans garantie, cédules communales.
27,988,922	35	17,038,624	30	Créances hypothécaires de toutes sortes.
				V. Placements à terme indéfini.
		121,280	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		1,791,060	20	Obligations } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		1,912,340	20	*Effets publics.*
1,936,889	16	24,548	96	Liquidations et soldes.
				VII. Placements fixes.
		312,535	35	Immeubles à l'usage de la banque.
312,537	35	2	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		383,037	90	Prorata d'intérêts et intérêts échus non perçus sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
642,956	65	259,918	75	Divers: Part revenant à l'Etat et tantièmes.
43,282,499	17			

Produits

				I. Emission de billets.
		7,981,400	—	Billets en circulation
		18,600	—	Propres billets en caisse (voir annexe nº 1)
				8,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance. (Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)
		183,797	35	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		682,068	42	Correspondants créanciers
		4,953,716	18	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		4,542,310	89	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)
		820,846	77	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales
		8,483	65	Intérêts échus et non encaissés
		9,500	—	Tantièmes
				11,200,723 26
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		640,823	65	Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)
		16,679	10	Caisse de retraite des employés (voir annexe nº 6)
		267,934	35	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
		17,968,695	93	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
				18,894,133 03
				V. Comptes d'ordre.
		55,000	—	Réserve pour créances en suspens
		57,289	35	Réescompte sur articles de l'actif } Voir détail dans le compte de profits et pertes
		303,981	—	Prorata d'intérêts sur articles du passif } Voir détail dans le compte de profits et pertes
		250,418	75	Bénéfice net à répartir pour l'année 1900: Part revenant à l'Etat
				666,689 10
				VI. Fonds propres.
		4,000,000	—	Capital versé
		515,000	—	Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1900)
		5,953	78	Report du solde de bénéfice pour l'année 1901
				4,520,953 78
				43,282,499 17

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale neuchâteloise
au 31 décembre 1900.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1900.

			Emission	En caisse	En circulation
706	billets de fr.	500 =	fr. 353,000	—	353,000
56,470	„ „ „	100 =	„ 5,647,000	16,000	5,631,000
40,000	„ „ „	50 =	„ 2,000,000	2,600	1,997,400
97,176	billets		fr. 8,000,000	18,600	7,981,400

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 1122 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 4,953,716. 18
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.

c. 8 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 640,823. 65
remboursables suivant entente spéciale après 8 jours.

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

L'article 12 du règlement est ainsi conçu:

„La banque opère les remboursements à vue, lorsque la somme à rembourser ne dépasse pas fr. 200. Elle peut exiger un avertissement d'un mois pour les prélèvements de fr. 201 à fr. 1000, et de trois mois pour ceux de fr. 1001 à fr. 3000.“

Les dépôts sur livrets d'épargne se répartissent en:

a. 1498 dépôts avec un avoir jusqu'à fr. 200 . . . . . fr. 105,309. 40
4214 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte „ 842,800. —
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours . . . fr. 948,109. 40

b. 4214 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200,
éventuellement remboursables après 8 jours . . . . . „ 3,594,201. 49
remboursables dans la règle dans les 8 jours . . . . . fr. 4,542,310. 89

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Effets de change non encore échus au 31 décembre 1900 en circulation avec l'endossement de la banque . . . . . fr. 506,230. 15

Annexe nº 6. Caisse de retraite des employés.

Etat au 31 décembre 1899	fr. 11,782. 20
Intérêts perçus	„ 2,064. 60
Cotisations	„ 767. 85
Allocation de 1900	„ 10,000. —
	fr. 24,614. 65
A déduire: Achat de titres pour compte de la caisse	„ 7,935. 55
Etat au 31 décembre 1900	fr. 16,679. 10

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise pour l'exercice 1900.

Répartition des bénéfices. (Suivant art. 57 de la loi.*)

Le bénéfice net de l'exercice 1900 se monte à		fr. 341,872. 53
A déduire:		
Intérêt sur le capital de dotation (dont 3½ % sur fr. 3,000,000 et 4 % sur fr. 1,000,000)	fr. 145,000. —	
A l'Etat pour intérêts supplémentaires	„ 918. 75	
„ „ 55 % sur fr. 190,000	„ 104,500. —	
Au fonds de réserve 40 % sur fr. 190,000	„ 76,000. —	
Au personnel de la banque 5 % sur fr. 190,000	„ 9,500. —	„ 335,918. 75
Report à nouveau		fr. 5,953. 78

*) Art. 57, 2me alinéa: Le produit net de chaque exercice annuel est affecté en première ligne, à payer l'intérêt du capital de dotation au taux fixé par le grand conseil, ainsi qu'à couvrir tous les frais accessoires qui se rapportent au service de cet emprunt.

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 200.

Annexe nº 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des titres		Nominal	Cours	Somme
	I. Obligations.				
28	Obligations	3½ % Etat de Neuchâtel 1893	28,000	93	26,040 —
4	„	3½ % „ „ „ 1894	4,000	93	3,720 —
141	„	3½ % „ „ „ 1898 (N.C.B.)	141,000	93	131,130 —
2	Billets de dépôt	4¼ % Fonds de Réserve & de Secours des Communes (Perreux)	100,000	pair	100,000 —
80	Obligations	2¾ % Consolidés Anglais	Lg. 8,000	97.50 et 25.20	196,560 —
84	„	3½ % Hongrois 1897	Kr. 50,000	83.50 et 105	48,837 50
13	„	3½ % Ville de Neuchâtel 1888	13,000	92	11,960 —
25	„	3½ % „ „ „ 1893	25,000	92	23,000 —
4	„	3¾ % Commune de la Chaux-de-Fonds 1892	4,000	94	3,760 —
35	„	3½ % Commune de la Chaux-de-Fonds 1897	17,500	91.50	16,012 50
440	„	3½ % Commune du Locle 1898	220,000	91.50	201,300 —
1	Billet de dépôt	4¼ % Commune de St Blaise	32,000	pair	32,000 —
9	Obligations	3½ % Commune de Noiraigue 1897	4,500	91	4,095 —
247	„	3½ % Commune des Hauts-Geneveys 1898	123,500	91	112,385 —
44	„	3½ % Ville de Bienne 1897	22,000	91	20,020 —
7	„	3 % Ville de Berne 1897	3,500	83	2,905 —
4	„	4 % Commune du Châtelard-Montreux	2,000	95	1,900 —
2	„	4¼ % Ville de Lausanne 1900	1,000	pair	1,000 —
5	„	3½ % Ville de Zurich 1896	2,500	96	2,400 —
143	„	3½ % do. 1898	71,500	93.50	66,852 50
149	„	3½ % do. 1898	149,000	93.50	139,315 —
3	„	2½ % Ville de Paris 1892	1,200	350	1,050 —
84	„	2 % do. 1899 (Métropolitain)	18,480	880 -190 n.v.	15,960 —
44/4	„	2 % do. 1899 „	2,420	97.50 -47.50 n. v.	2,200 —
5	„	3½ % Crédit Foncier Neuchâteloise remb. en 1901	10,000	pair	10,000 —
2	„	4 % Crédit Foncier Neuchâtelois remb. en 1901	1,000	„	1,000 —
20	„	3¼ % Caisse hypothécaire cantle vaudoise	10,000	83	8,300 —
5	„	3½ % Caisse hypothécaire cantle vaudoise, remb. en 1901	25,000	pair	25,000 —
47	„	4 % Caisse hypothécaire cantle vaudoise, remb. en 1901	47,000	98.50	46,295 —
		A reporter			1,249,997 50

Nombre	Désignation des titres		Nominal	Cours	Somme
		Report			1,249,997 50
4	Obligations	4 % Caisse hypothécaire du Canton de Fribourg	4,000	97	3,880 —
25	„	4 % Banque Zuricheoise de Chemins de Fer	25,000	99	24,750 —
2	Bons de Caisse	3½ % Banque Cantonale de Schaffhouse, remb. en 1901	3,000	pair	3,000 —
1	„ „ „	3½ % Banque Populaire Suisse, remb. en 1901	1,000	„	1,000 —
3	„ „ „	3¼ % Caisse hypothécaire du Canton de Berne, remb. en 1901	3,000	„	3,000 —
5	Obligations	3½ % Crédit Foncier Danois, garanties par l'Etat	Kr. 1,600	88 et 123.50	1,956 25
286	„	3½ % Régional Neuchâtel-Cortaillod-Boudry	143,000	91	130,130 —
1	„	3½ % Jura-Simplon 1894	500	94	470 —
2	„	3½ % Jura-Berne-Lucerne (garantie de l'Etat de Berne)	2,000	96	1,920 —
4	„	3½ % Jura-Berne-Lucerne 1889 (Brünig)	4,000	96	3,840 —
89	„	4 % Berthoud-Thoune	89,000	97	37,880 —
4	„	3 % Chemins Locaux d'Autriche	Kr. 30,000	76 et 123.50	23,934 30
468	„	3½ % Société libre des Catholiques Romains Neuchâtel	234,000	91	212,940 —
70	„	3½ % Société de Navigation Neuchâtel-Morat	35,000	92	32,200 —
35	„	4 % Société Suisse d'Industrie Electrique à Bâle, IVe Série	35,000	92	32,200 —
230		Titres divers			28,012 15
		Total			1,791,060 20
	II. Actions.				
20	Actions Société en Commandite Georges Favre-Jacot & Cº, Société A. anciennes		10,000	pair	10,000 —
114	Actions Société en Commandite Georges Favre-Jacot et Cº, Société A. nouvelles		57,000	„	57,000 —
118	Actions Banque Commerciale Neuchâteloise		59,000	460	54,280 —
		Actions			121,280 —
		Obligations			1,791,060 20
					1,912,340 20

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Production des vins et des cidres en France et en Algérie en 1900.

Voici, d'après l'*Economiste français*, les résultats de la récolte des vins et des cidres en France et en Algérie durant l'année dernière:

Vins. Pour 1900, la récolte des vins en France est évaluée à 67,352,661 hl, soit une augmentation de 19,444,981 hl par rapport à la récolte de 1899 et de 31,388,153 hl comparativement à la moyenne des dix années antérieures.

C'est la récolte la plus abondante qui apparaisse depuis celle de l'année 1875, qui avait été de 83,836,000 hl.

Le nombre d'hectares plantés en vignes s'élève actuellement à 1,730,451 contre 1,697,734 en 1899, soit une augmentation de 32,717. Le rendement moyen à l'hectare ressort à 39 hl; celui de 1899 n'avait été que de 28 hl.

D'après les indications recueillies sur la force alcoolique des vins de 1900, les 67,352,661 hl se subdivisent comme suit: Vins titrant moins de 11° 60,568,124 hl, vins titrant 11° 4,475,393 hl, vins titrant plus de 11° 2,309,144 hl.

Quant à la valeur de la récolte, elle s'élèverait à 1 milliard 264,258,000 francs, suivant les estimations faites dans chaque département en se basant sur les divers prix locaux de vente chez les récoltants:

Les vins de qualité supérieure (et les statistiques classent dans cette catégorie les vins dont le prix de vente chez les récoltants dépasse fr. 50) sont compris dans la récolte pour 1,825,473 hl représentant une valeur de 123 millions 197,000 francs, tandis que les vins ordinaires, soit 65 millions 527,188 hl, auraient une valeur de 1 milliard 141,061,000 francs.

Voici quel a été, depuis 1890, le mouvement de la production de l'importation et de l'exportation des vins:

Production, importation et exportation des vins en 1890—1899.

Années	Superficies plantées en vignes	Vins de vendange Production	Vins de toutes sortes. Importation	Exportation
	hectares	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1890	1,816,544	27,416,000	10,830,000	2,162,000
1891	1,768.374	30,140,000	12,278,000	2,049,000
1892	1,782,588	29,082,000	9,400,000	1,845,000
1893	1,793,299	50,070,000	5,895,000	1,569,000
1894	1,766,841	39,058,000	4,492,000	1,721,000
1895	1,747,002	26,688,000	6,337.000	1,697,000
1896	1,728,438	44,656,000	8,814,000	1,784,000
1897	1,688,931	32,851,000	7,531,000	1,775,000
1898	1,706,513	32,282,000	8,603,000	1,636,000
1899	1,697,734	47,908,000	8,465,000	1,713,000
Moyenne	1,749,126	35,965,000	8,256,000	1,795,000
1900 (10 premiers mois)	1,730,451	67,353,600	4,395,000	1,579,000

Dans le total de 4,395,000 hl importés pendant les dix premiers mois de 1900, les vins d'Espagne figurent pour 2,099,471 hl; les vins d'Italie pour 75,970; les vins de Portugal pour 384; les vins d'Algérie pour 1,852,961 et les vins de Tunisie pour 28,601 hl.

En ce qui concerne l'Algérie, l'évaluation définitive de la récolte est chiffrée à 5,444,179 hl, pour une superficie productive de 145,226 ha.

En 1899, la récolte algérienne s'élevait à 4,648,007 hl pour 138,497 ha plantés et en 1898 à 5,221,700 hl pour 129,900 ha plantés.

En comptant encore pour la Corse environ 150,000 hl, on arrive, pour 1900, à une production totale de 72 mill. 946,840 hl.

La production des vins de raisins secs a été de 93,451 hl (dont 20,938 hl pour la fabrication industrielle comptée de novembre à novembre), contre 108,065 hl en 1899, 129,000 en 1898 et 451,000 en 1897. La fabrication des vins par addition de sucre et d'eau à des marcs s'est élevée à 906,368 hl, contre 1,855,320 pendant l'année précédente. La fabrication des piquettes pour la consommation de famille est évaluée à 1,015,713 hl, contre 1,764,000 en 1899, 1,462,000 en 1898 et 1,742,000 en 1897.

Cidres. La récolte des cidres est évaluée, en 1899, à 29,408,848 hl; elle dépasse de 8,573,280 hl celle de 1899 et de 13,949,983 la moyenne des dix années antérieures.

Depuis 1830, la plus forte production (31,608,585 hl) a été fournie par l'année 1893; celle de 1900 vient en second rang.

Le tableau ci-après résume le mouvement de la production, de l'importation et de l'exportation des cidres depuis 1890:

Production, importation et exportation des cidres en 1890—1899.

Années	Cidres Production hectolitres	Importation hectolitres	Exportation hectolitres
1890	11,095,000	7,035	9,000
1891	9,280,000	684	10,000
1892	15,141,000	402	10,600
1893	31,609,000	845	14,537
1894	15,541,000	744	18,172
1895	25,587,000	577	23,028
1896	8,074,000	402	25,707
1897	6,789,000	305	23,360
1898	10,637,000	4,524	17,881
1899	20,835,000	598	27,028
Moyenne	15,459,000	1,612	17,981
1900 (10 premiers mois)	29,409,000	587	31,249

Tableau comparatif de la production des vins et des cidres dans les années 1899—1900:

	1900	1899	Augmentation ou diminution
Vins naturels			
Production en France:			
Nombre d'hectares plantés en vignes	1,730,451	1,697,734	+ 32,717
Quantités récoltées (hectolitres)	67,352,661	47,907,680	+ 19,444,981
Quantités moyennes d'hectolitres récoltés par hectare	39	28	+ 11
Comparaison des quantités récoltées en 1900 avec la moyenne des dix années antérieures	67,352,661	récolte moyenne 35,964,508	+ 31,388,153
Valeurs approximative de la récolte (francs)	1,264,257,916	1,249,385,747	+ 14,872,169
Prix moyen de l'hectolitre chez le récoltant (francs)	19	26	— 7
Vins artificiels			
Vins de sucrage (hectolitres)	906,368	1,855,320	— 948,952
Vins de raisins secs, fabricants et simples particuliers (hectolitres)	93,451	108,068	— 16,614
Piquettes obtenues par épuisement des marcs pour la consommation familiale des particuliers (sans addition d'alcool, de sucres ou de matières sucrées)	1,015,713	1,764,109	— 748,396
Cidres			
Quantités récoltées (hectolitres)	29,408,848	20,935,568	+ 8,573,280
Comparaison des quantités récoltées en 1900 avec la moyenne des dix années antérieures	29,408,848	récolte moyenne 15,458,865	+ 13,949,983
Production en Algérie:			
Nombre d'hectares plantés en vignes	145,226	138,497	+ 6,729
Quantités produites:			
Vins de vendange (hectolitres)	5,444,179	4,648,007	+ 96,172
Vins de sucrage (hectolitres)	—	1,750	— 71,750

Buchdruckerei JENT & Cie in Bern. — Imprimerie JENT & Cº à Berne.